Accusé de réception en préfecture 047-200068948-20240327-DE\_011\_2024-BF Date de télétransmission: 03/04/2024 Date de réception préfecture: 03/04/2024

#### Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

Conseil Communautaire

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 27 MARS 2024

02-Objet: VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE EXERCICE 2023 - BUDGET PRINCIPAL ALBRET

COMMUNAUTE 700 N° Ordre: DE-011-2024

Rapporteur : Monsieur le Président de séance désigné pour l'approbation du CFU 2023

Nomenclature: 7.1.3 Finances locales-décisions budgétaires-compte administratif

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mars à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Francescas, après convocation régulière du Président du 20 mars 2024, et sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

### Membres présents (41) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE Barbaste: Mme Valérie TONIN Bruch: M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse: Mme Patricia CHENUIL et M. Jean-Louis MOLINIÉ

Calignac : Mme Stéphanie DAVID Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fieux: M. Joël AREVALILLO

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjoie: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ÉCHÉVÉRRIA

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : MM Ludovic BIASOTTO et Sébastien CRUSSIÈRES

Le Frechou: M. André APPARITIO

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: MM Jacques LAMBERT et Jean-Michel MANABÉRA

Moncaut : M. Francis MALISANI Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret: -

Montagnac-sur-Auvignon: M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu: -

Nérac : Mmes Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, MM Serge ARNAUNÉ, Hugues DAVID, Patrice

DUFAU, Marc GELLY, Patrick GOLFIER, Nicolas LACOMBE,

Pompiey: M. Jean-Pierre SUAREZ Poudenas: M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse: M. Pascal LEGENDRE

Saint Pe Saint Simon: M. Michel SABATHIER Saint-Vincent-de-Lamontjoie: M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyriac: M. Thierry PLANTÉ Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

## Membres absents ayant donné procuration (8):

Barbaste: M. Michel DAUNES à Mme Valérie TONIN

Accusé de réception en préfecture 047-200068948-20240327-DE\_011\_2024-BF Date de télétransmission: 03/04/2024 Date de réception préfecture: 03/04/2024

Lavardac : Mme Isabelle SALIS à M. Sébastien CRUSSIÈRES

Montesquieu: M. Alain POLO à M. Ludovic BIASOTTO

Nérac : Mme Laurence BERTHOUMIEU à Mme Evelyne CASEROTTO, Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Stéphanie GARBAY à M. Nicolas LACOMBE, Mélanie SERRE-SOLANO à M. Serge

ARNAUNÉ, M. Frédéric SANCHEZ à M. Hugues DAVID,

Membres absents excusés (1):

Mézin: Mme Dominique BOTTÉON

# Membres absents non excusés (2):

Lavardac : M. Georges BARBARA

Montgaillard-en-Albret: M. Henri de COLOMBEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIÉ a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 52

Présents: 41 Votants: 48 (retrait Président)

Absents : 11 - Dont « pour » : 48
- Dont suppléé : 0 - Dont « contre » : 0
- Dont représentés : 8 - Dont abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°DE-052-2021 du 19 mai 2021 acceptant la mise en œuvre à titre expérimental du Compte Financier Unique (CFU) ;

Vu la commission des finances, consultée sur le sujet le 7 mars 2023.

Par délibération n°DE-052-2021 du 19 mai 2021, le Conseil Communautaire a accepté la mise en œuvre à titre expérimental du Compte Financier Unique (CFU) pour les comptes des exercices 2022 et 2023, ce dernier se substituant, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif de l'ordonnateur ainsi qu'au compte de gestion du comptable.

Au titre de ces deux exercices, un CFU est produit pour les comptes afférents au budget principal mais également pour ceux concernant les trois budgets annexes d'Albret Communauté (Zones d'Activité, Atelier Relais Sabathe et Photovoltaïque).

Les modalités d'adoption du Compte Financier Unique sont similaires à celles en vigueur pour le compte administratif.

Ainsi, selon les termes de l'article L.2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, « dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil municipal élit son Président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote. » Ces dispositions s'appliquent également aux EPCI.

En conséquence, Monsieur le Président propose que M. Choisnel soit désigné Président de séance pour le débat et le vote des Comptes Financiers Uniques 2023 du Budget Principal et des Budgets Annexes. Monsieur le Président de séance présente le Compte Financier Unique 2023 du Budget Principal 700 qui produit les résultats suivants :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDES (+ ou -)
Réalisations de l'exercice	Section de fonctionnement	17 489 629,32	19 348 574,78	1 858 945,46
	Section d'investissement	4 984 509,63	5 158 396,40	173 886,77
Résultats reportés N-1	Report en section de fonctionnement (002)	(si déficit)	1 653 448,52 (si excédent)	1 653 448,52
	Report en section d'investissement (001)	1 124 935,25 (si déficit)	(si excédent)	-1 124 935,25
Résultat de clôture	Section de fonctionnement	17 489 629,32	21 002 023,30	3 512 393,98
	Section d'investissement	6 109 444,88	5 158 396,40	-951 048,48
	TOTAL	23 599 074,20	26 160 419,70	2 561 345,50
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section d'investissement	1 697 578,67	2 774 250,71	1 076 672,04
Résultats cumulés	Section de fonctionnement	17 489 629,32	21 002 023,30	3 512 393,98
	Section d'investissement	7 807 023,55	7 932 647,11	125 623,56
	TOTAL CUMULE	25 296 652,87	28 934 670,41	3 638 017,54

Le Président, après avoir assisté à la présentation de ces éléments, quitte la séance avant que l'Assemblée procède au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président Présidé par M. Choisnel Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

- ▶ D'approuver le Compte Financier Unique 2023 du Budget Principal 700.
- ▶ D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Alain Lorenzelli, Président



Jean-Louis Molinié Secrétaire de séance



Publication le :

- 3 AVR 2024